

PROPOSITION TECHNIQUE DE STRATÉGIES-CADRE DANS LE DOMAINE DE L'ACTION HUMANITAIRE

TITRE DU PROJET : "ACTION HUMANITAIRE À L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE VIE ET LA RÉSILIENCE COMMUNAUTAIRE DES RÉFUGIÉS BURUNDAIS ET DE LA COMMUNAUTÉ D'ACUEIL" CAS DE LUSENDA ET DE MULONGWE EN TERRITOIRE DE FIZI/RDC

1.- DESCRIPTION RÉSUMÉE

Le projet consiste en une intervention humanitaire, d'une part aux réfugiés burundais installés dans le camp de Lusenda et le site de Mulongwe en territoire de Fizi, et d'autre part, aux membres de la communauté hôte, selon les besoins exprimés : - en habits de friperies pour 8683 réfugiés - en kits scolaires pour 2482 enfants en âge scolaire, - en frais de renforcement des AGR pour 20 groupes des réfugiés et en encadrement des enfants burundais et autochtones dans un espace, en activités créatives et récréatives pour leur protection. Les thèmes transversaux à savoir : -le Genre, -le VSBG (violences sexuelles et basées sur le genre), le droit des réfugiés, -le droit foncier et la transhumance, -le droit à l'identité de l'enfant (cas d'apatridie), seront réalisés comme appui aux activités susmentionnées, dont la quintessence est de créer, par la sensibilisation de tous, la cohésion sociale et l'épanouissement des réfugiés et de la population hôte.

2. LOCALISATION DÉTAILLÉE

Le projet sera réalisé dans le territoire de Fizi qui a une superficie de 15.786Km². Les entités concernées pour réaliser ce projet, sont les villages de Lusenda et de Mulongwe, sites où sont installés les deux camps des réfugiés Burundais. 1° Le village de Lusenda situé dans le secteur Tanganyika, a une population estimée à 9705 habitants, dont 4561 hommes, 5144 femmes, il a une superficie de 2100km² et se trouve à une distance de ±60 km au sud d'Uvira, à 2h00' en véhicule 4x4 sur une route carrossable. Il est limité à l'Est par le lac Tanganyika, à l'Ouest par la chaîne de Mitumba, au nord par le village de Sangya et au sud par la localité de Mukolwe. Ce village est doté de 2 infrastructures sanitaires, de 10 écoles primaires et de 6 secondaires, avec au total 13218 élèves dont 6568 filles et 6650 garçons, un marché local qui fonctionne 2 fois par semaine et réunit les différentes communautés qui viennent des villages environnants.

2° Le village de Mulongwe est situé dans le secteur de Mutambala, lequel secteur a une superficie de 776km² avec une population estimée à 249199 habitants dont 115960 hommes et 131155 femmes, dont la densité est de 10 habitants au km². Ce village a une population estimée à 5595 habitants dont 2648 hommes et 2947 femmes. Le site de Mulongwe où sont installés une partie des réfugiés burundais, est situé à ± 110 km au sud de la ville d'Uvira à 3h00' en véhicule 4x4 et présente un atout d'être à côté de la ville lacustre de Baraka qui a un port naturel de Mushimbakye sur le Lac Tanganyika, qui facilite le trafic entre le Burundi, la Tanzanie, la Zambie et le Nord- Katanga en RDC.

Il est limité au nord par le village de Malinde, à l'Est par le lac Tanganyika, à l'Ouest par la chaîne de Mitumba et au Sud par le village de Kaseke. Il est doté d'une infrastructure sanitaire et de 6 infrastructures éducatives qui hébergent des écoles primaires et secondaires, dont le nombre total d'élèves est de 2482, dont 1222 filles et 1260 garçons.

Localisation géographique, GPS, du camp de Lusenda est de 03°53'29,3' S et 29°05'67,5"

Localisation géographique, GPS, du Site de Mulongwe est de 04°14'0.15"S et 29°05'67,5"

Source : bureau HCR de terrain à Baraka

3.- CONTEXTE

Depuis mars 2015, le Burundi a été plongé dans une crise sociopolitique grave, entraînant un climat d'insécurité et d'incertitude généralisé, sur l'ensemble du territoire national, dû à la volonté de l'actuel chef de l'Etat d'avoir brigué un troisième mandat, pourtant interdit par la constitution burundaise et l'accord d'arusha de 2000.

La population burundaise, les pays voisins et la région en général en furent affectés. Ce contexte sociopolitique délétère a eu à ouvrir une brèche au refuge des citoyens ordinaires, à l'exil des membres de la société civile et des opposants politiques.

Cette situation de recherche de refuge vient d'être accentuée par l'annonce de la tenue des élections générales prévues au mois de Mai 2020, donc une année qui augure des probables dangers pour le Burundi, du fait que, pense-t-on, ces élections ne seront pas démocratiques, libres et inclusives en voyant leur verrouillage par le pouvoir organisateur (pas d'observateurs indépendants, absence de l'opposition politique, médias muselés, population terrorisée, cours et tribunaux, l'armée et la police acquis au régime en place), ce qui provoque déjà et encore une fois de plus de nouvelles vagues des burundais vers les camps de la RDC et vers les autres pays de la région de grands lacs.

Chose grave, pendant que ce projet est en train d'être élaboré, le congrès du parti au pouvoir tenu ce 26 janvier 2020, vient d'adopter un militaire au grade de général de brigade, pour être son candidat à ces élections qui interviendront dans les quatre mois à venir, c'est-à-dire le dauphin de l'actuel président. Ce qui laisse déjà présager un autre coup de force au Burundi.

Ainsi le premier juin 2015, le premier camp qui regorge aujourd'hui 30166 réfugiés Burundais, dont 14679 hommes et 15497 femmes, leur fut ouvert au Sud-kivu, dans l'entité de Lusenda en territoire de Fizi. Compte tenu du flux continu des réfugiés burundais, un deuxième site a été ouvert, à la demande du HCR, à Mulongwe dans le même territoire administratif en novembre 2017, comptant actuellement 8683 réfugiés burundais, dont 4061 hommes et 4256 femmes.

La plupart de ces réfugiés font partie d'une couche sociale vulnérable, notamment les femmes, les enfants et les vieillards. Leur séjour depuis 5ans dans le camp de Lusenda et 3 ans le site de Mulongwe, n'est pas exempt des vicissitudes dont: l'insuffisance de la ration alimentaire donnée en espèces par le HCR, soit le montant de 12\$ par personne/mois, équivalent à 0.38\$ par personne/jour (source: HCR), l'insuffisance de revenu familial ne leur permettant pas de satisfaire les besoins vitaux familiaux, la cohabitation difficile, pouvant conduire à des conflits entre les réfugiés et les membres de la communauté d'accueil, l'insuffisance d'habits pour se vêtir décemment, la non-participation des enfants des membres de la communauté locale aux activités créatives et récréatives dans l'espace pour la protection de l'enfance, les parents supportent eux-mêmes les kits scolaires de leurs enfants, conflit foncier entre les réfugiés et les membres de la communauté d'accueil et la transhumance.

Signalons qu'il est ressorti, lors de la récente évaluation réalisée en janvier 2020, par Pax Christi Uvira asbl, sur le projet d'aide humanitaire de 2017 en faveur des réfugiés burundais du camp de Lusenda, un constat qui a montré que les principes sur le genre (statut de la femme), sur les SBVG(les violences sexuelles et basées sur le genre), la connaissance du droit des réfugiés, du droit foncier et la transhumance, le droit à l'identité de l'enfant (enregistrement de l'enfant

des réfugiés burundais au HCR ou son partenaire CNR(Commission Nationale pour les réfugiés), pour sa reconnaissance juridique, afin d'éviter l'apatridie), sont pratiqués à 40%(source: rapport d'évaluation sur terrain par Pax Christi), par la plupart des réfugiés burundais et des membres de la communauté d'accueil de Lusenda et de Mulongwe.

Ces villages où se trouvent le camp et le site des réfugiés Burundais, sont habités par différents peuples, à savoir: les Babembe qui sont majoritaires, les Masanze, les Bashis, les Bavira, les Babwari, les Bafuliiru...

Chaque peuple s'attache à sa culture par exemple, dans les cas des cérémonies tels que les naissances, la remise de la dot, les palabres, le deuil, mais ces cultures se rencontrent et se rapprochent dans les cas des mariages entre les réfugiés burundais et les membres de la communauté d'accueil. Les religions pratiquées sont le catholique, le protestant, l'animisme, l'islam... et chacun y adhère selon sa volonté, du fait que la constitution congolaise prône la laïcité.

Dans la plupart de ces différentes communautés, la stigmatisation et la marginalisation de la femme sont beaucoup plus visibles et prononcées.

Au vu de ce qui précède, le projet **“action humanitaire à l'amélioration des conditions de vie et la résilience communautaire des réfugiés burundais et de la communauté d'accueil”** (*cas de Lusenda et de Mulongwe en territoire de Fizi/RDC*), se veut indispensable dans l'optique de l'amélioration des conditions de vie et la résilience des réfugiés et des membres de la communauté d'accueil de Lusenda et de Mulongwe.

3.2. identifier la crise humanitaire à laquelle une réponse est apportée et les causes de cette crise, le cas échéant, mentionner le lien global-local entre les différentes actions qui seront mises en marche:

la crise humanitaire:

1. les réfugiés burundais du site de Mulongwe se plaignent d'une insuffisance criante de quoi se vêtir et/ou de manque d'habits.

1.1. **cause:** l'absence de l'assistance en habits dont ils n'ont jamais bénéficiés depuis leur installation dans le site, il y a 3 ans.

1.2. l'action à mettre en marche: octroi des habits de fiperie à 8683 réfugiés Burundais vivant dans le site de Mulongwe,

2. l'insuffisance des kits scolaires (uniforme, chaussures, cahier, stylos à bille, crayon, latte, mallette) des élèves des réfugiés burundais et des membres de la communauté d'accueil, de Mulongwe, ne favorise pas une bonne application à l'école et provoque la baisse de rendement scolaire.

2.1. **cause:** les humanitaires ont suspendu l'octroi des kits scolaires aux élèves des réfugiés burundais et ceux des membres de la communauté d'accueil n'en ont jamais eu, par manque de financement conséquent.

2.2. **action à mettre en marche:** octroi des kits scolaires (uniforme, chaussures, stylos à bille, crayon, latte et mallette) à 1466 écoliers et à 164 élèves des réfugiés Burundais et à 739 écoliers et à 113 élèves des membres de la communauté d'accueil dans le site Mulongwe,

3. Les femmes des réfugiés Burundais ont soulevé le problème que leur revenu familial ne leur permet pas de subvenir aux besoins familiaux vitaux,

3.1. **cause:** - les recettes issues des AGR (Activités Génératrices des Revenus) ont sensiblement diminué et leur intensité a baissé, exemple, le montant de cotisation par mois est

passé de 10.000FC, soit 6\$ US, par semaine par membre du groupe de mutuelle des femmes des réfugiés Burundais à 5000FC, soit 3\$US.

- manque de fonds de renforcement des AGR pour générer un revenu additionnel au revenu familial.

3.2. action à mettre en marche : -former 160 femmes des réfugiés burundais sur la gestion des AGR

: - appuyer 20 groupes d'AGR des femmes des réfugiés burundais en subvention de renforcement de leurs AGR

4. Non accès des enfants des réfugiés burundais vivant en dehors du camp de Lusenda et ceux de la communauté d'accueil, aux espaces créatifs et récréatifs de protection de l'enfance au sein de ce camp,

4.1. cause: les règlements régissant les camps des réfugiés interdisent l'accès aux personnes vivant en dehors du camp, d'y entrer et d'y bénéficier de toute activité, ce qui prive à la petite enfance, vivant en dehors du camp, ses droits à l'éducation et la protection.

4.2. action à mettre en marche: - encadrer la petite enfance (3 à 12ans) des réfugiés Burundais vivant en dehors du camp de Lusenda et celle des membres de la communauté d'accueil, dans un espace d'activités créatives et récréatives pour leur protection.

5. Conflit entre les réfugiés burundais et les membres de la communauté d'accueil sur la gestion des terres arables environnant les camps des réfugiés

5.1. cause: la mise en location des champs appartenant aux membres de la communauté d'accueil par les réfugiés Burundais en faveur d'autres réfugiés burundais nouvellement arrivés,

- l'ignorance du droit foncier congolais par les réfugiés burundais et les membres de la communauté d'accueil,

- la transhumance: la divagation des animaux domestiques des membres de la communauté d'accueil, qui détruisent les champs des réfugiés Burundais à Lusenda et à Mulongwe.

5.2. action à mettre en marche: - sensibilisation sur les droits fonciers congolais aux réfugiés burundais et aux membres de la communauté d'accueil vivant à Lusenda et à Mulongwe.

- sensibilisation des réfugiés burundais et des membres de la communauté d'accueil sur la gestion des conflits entre éleveurs et agriculteurs, à Lusenda et à Mulongwe.

6. Monitoring de protection: violations des droits des réfugiés burundais par les agents congolais de l'ordre à Lusenda et à Mulongwe.

6.1. cause: l'ignorance des droits des réfugiés par les agents congolais de l'ordre et les réfugiés burundais eux-même.

6.2. action à mettre en marche: - sensibiliser les agents congolais de l'ordre et les réfugiés Burundais sur les droits des réfugiés à Lusenda et à Mulongwe.

7. mariages précoces et forcés, viol, rapt, exploitation économique de la femme, agression publique, déni des ressources, d'opportunité ou des services.

7.1. cause: -insuffisance des connaissances dans les violences sexuelles basées sur le genre "VSBG",

- les us et coutumes et autres pratiques traditionnelles discriminant la femme toujours en vigueur à Lusenda et Mulongwe dans le chef des réfugiés burundais et celui de la communauté d'accueil.

7.2. actions à mettre en marche: sensibiliser les autorités locales, les notables, les chefs coutumiers, les chefs des confessions religieuses, les femmes leaders, les réfugiés Burundais et les

membres de la communauté d'accueil sur les notions et méthodes de lutte contre les violences sexuelles et basées sur le genre à Lusenda et à Mulongwe,

8. l'apatridie des enfants des réfugiés burundais à Lusenda et à Mulongwe (droit à la nationalité)

8.1. cause: l'ignorance et la négligence des parents réfugiés Burundais à déclarer des naissances dans le délai au HCR ou soit ses partenaires.

8.2. actions à mettre en marche: sensibiliser les parents des enfants des réfugiés burundais à déclarer des naissances dans le délai au HCR ou soit ses partenaires à Lusenda et à Mulongwe.

4.- PROCESSUS D'IDENTIFICATION

4.1.- Décrire brièvement le processus participatif d'identification et formulation suivi (agents, lieux et méthodologies). Décrire le rôle de la population cible, de l'organisme bénéficiaire, des organismes locaux et des délégations, le cas échéant, et d'autres institutions.

Pour se rendre compte de la problématique qui se pose aux réfugiés burundais et aux communautés d'accueil, Pax Christi a procédé à l'identification en trois étapes :

1° La planification des activités de Pax Christi Uvira pour l'an 2020 : ici nous nous sommes référés à la planification quinquennale 2017-2021 de l'organisation et avons ressorti le programme pour 2020, au court duquel, nous avons déterminé les ressources qui doivent intervenir dans l'identification pour aboutir aux données fiables à mettre en œuvre pour ce projet notamment : les ressources humaines (les compétences) les ressources matérielles (moyens), les ressources financières(les coûts) et le temps.

2° Nous avons fait l'évaluation du contexte de la région dans laquelle nous œuvrons : l'évaluation a porté sur le social, l'économique, le culturel, le sécuritaire et la politique à l'intérieur du camp de Lusenda et du site de Mulongwe et en dehors dans la région du projet.

L'équipe du personnel de Pax Christi Uvira asbl était composée de 6 personnes pour réaliser les deux activités ci-dessus au niveau du bureau.

3° sur base d'un critérium fixé, nous sommes descendus sur terrain pour faire participer les acteurs suivants : les différents responsables des camps des réfugiés (les comités directeurs des réfugiés composés de : chefs de camp/site, chefs de village et chefs des cellules).

Pour en déceler la crise humanitaire qui s'y pose et en dégager les besoins prioritaires des réfugiés burundais et des membres de la communauté d'accueil, nous avons utilisé la méthode accélérée de recherche participative, MARP, pour la collecte des données, qui nous a permis de faire participer toutes les couches sociales parmi les réfugiés et les membres de la communauté d'accueil de Lusenda et de Mulongwe, ainsi que les autorités politico-administratives et coutumières et d'autres partenaires intervenant dans le camp et site, (HCR,CNR, AIRD...).

7 jours ont suffi pour récolter les données sur terrain qui nous ont facilités à mettre sur pied ce projet, soit du 20 au 26 janvier 2020, et cela sur base d'un questionnaire préalablement établi que les enquêteurs ont administré aux bénéficiaires et aux différents intervenants sur terrain.

Cette troisième activité fut réalisée avec la participation de : 2 animateurs de Pax Christi Uvira

asbl, 1 chef de camp de lusenda, 1 chef de site Mulongwe, 10 chefs des cellules dont 6 de lusenda et 4 de Mulongwe, 6 membres de la communauté locale d'accueil dont 4 à lusenda et 2 à Mulongwe. A cela s'ajoutent 6 membres parmi les réfugiés burundais dont 4 à lusenda et 2 à Mulongwe, 3 délégués des ONG locales dont 2 à Lusenda et 1 à Mulongwe, 2 délégués de la CNR dont 1 à Lusenda et 1 à Mulongwe, 2 délégués du HCR dont 1 à Lusenda et 1 à Mulongwe. Il sied de signaler que les autorités politico-administratives et coutumières ont joué aussi le rôle de garantir la sécurité dans les lieux de vie du projet où l'étude a été faite. Les bénéficiaires indirects ont aussi l'objet du questionnaire pendant cette étape d'identification.

4.2.- Inclure l'analyse des risques du projet pour la population et l'environnement.

Dans le processus d'identification : les informations fournies peuvent être biaisées d'un côté par les acteurs qui interviennent dans le milieu du projet et d'un autre côté par la population bénéficiaire qui peut exprimer les besoins non conformes à la réalité qu'elle vit.

Pax Christi Uvira asbl peut choisir un échantillon qui n'est pas représentatif et qui ne pourra pas fournir les éléments constitutifs d'une base des données fiables pour mettre sur pied un projet qui répondra efficacement aux attentes de la population bénéficiaire.

-les données biaisées fournies, auront ainsi un impact négatif sur l'environnement du projet.

L'environnement qui représente ici les bénéficiaires indirects, pourra fournir aussi les données qui ne concorderont pas avec les besoins des bénéficiaires directs du projet.

A l'issue de l'analyse des risques du projet pour la population et l'environnement, PCU asbl a trouvé quelques pistes des solutions pour contourner ces risques : le choix des enquêteurs compétents qui connaissent les milieux, qui ont de l'expérience dans les techniques d'échantillonnage et de récolte des données sur terrain. A cela s'ajoute la connaissance par Pax Christi asbl de son rayon d'action, son expérience de plus de 16 ans dans le domaine humanitaire et de développement, son encrage communautaire dans les milieux de vie du projet, mais aussi de son expérience avérée de travail avec les réfugiés burundais. Tout ceci constitue un atout majeur de mitigation de ces risques évoqués ci-dessus par PCU asbl.

5.- JUSTIFICATION

5.1. Expliquer de quelle manière l'intervention respectera les principes humanitaires. Le cas échéant, identifier les difficultés de son application et comment celle-ci est envisagée.

Nous savons très bien que toutes les personnes touchées par une catastrophe, ont droit à une protection et à une assistance qui leur garantiront les conditions de base pour vivre avec dignité, et ce, à la lumière du manuel le « Projet Sphère », en tant qu'outil de référence.

Les principes décrits dans la Charte humanitaire et les standards minimums de l'intervention humanitaire sont universels et s'appliquent à toutes les personnes (réfugiés burundais et communautés locales de Lusenda et de Mulongwe), où qu'elles soient, et à tous ceux qui cherchent à leur venir en aide (assistance humanitaire) et à assurer leur sécurité (principes de

protection), c.à.d. le personnel de Pax Christi Uvira asbl lié à ce projet, ainsi que d'autres intervenants sur les lieux de vie dudit projet.

En tant qu'organisation humanitaire au niveau local, nous nous engageons à promouvoir et à respecter les principes de ladite Charte, et à appliquer les standards minimum dans les efforts que nous accomplissons pour venir en aide aux personnes touchées par une catastrophe et les protégeons.

L' intervention de PCU asbl dans ce projet, se basera sur les principes humanitaires ci-dessous :

- **Impartialité** : pour la réussite de ce projet, notre action humanitaire sera menée uniquement sur la base des besoins exprimés par les bénéficiaires, en donnant la priorité aux situations de détresse les plus urgentes sans faire de distinction entre nationalités, ethnies, races, genres, religions, croyances, classes ou opinions politiques. Du fait qu'il y a deux groupes ethniques principaux et rivaux des burundais installés dans le camp de Lusenda et le site de Mulongwe, en ce compris hutus et tutsis, en amont et en aval du projet, il est strictement interdit au personnel de Pax Christi Uvira asbl lié au projet d'exploiter la fibre ethnique au détriment d'un groupe par rapport à l'autre. Il en est de même de l'appartenance politique du personnel de Pax Christi Uvira asbl quand il intervient auprès des communautés congolaises d'accueil, qui ne sera pas mis en exergue et exploitée. Quant à la préférence de l'un ou l'autre parti politique burundais comme voisins directs, il est aussi interdit à ce personnel d'afficher la préférence à un parti politique burundais soit-il, surtout quand il intervient en faveur des réfugiés burundais et des communautés en général, catholiques ou pas. L'équipe du projet de Pax Christi Uvira asbl est mixte, c.à.d. composée des hommes et des femmes, et ce, dans le souci de respecter l'équilibre du genre dans toutes ses actions en faveur des bénéficiaires. Même si Pax Christi Uvira asbl, est une organisation de droit congolais et d'inspiration chrétienne catholique, il travaille dans l'œcuménisme, c.à.d. ne distingue pas de religion dans ses intervention, catholique ou pas. Explicitement les catholiques ne doivent pas être favorisés pendant l'exécution de ce projet au détriment des bénéficiaires des autres religions.
- **Indépendance** : L'action humanitaire que nous allons mener à Lusenda et à Mulongwe, sera indépendante de toute visée politique, économique, militaire ou autre dans les zones où elle est mise en œuvre. Ainsi, l'appartenance politique ou tout autre penchant politique du personnel de Pax Christi Uvira asbl lié au projet est prohibé, surtout quand il intervient en faveur des communautés locales d'accueil congolaises, voire aussi des réfugiés burundais installés au camp de Lusenda et au site de Mulongwe. L'esprit mercantiliste dans le chef de l'équipe du projet de Pax Christi Uvira asbl est répréhensible et interdit surtout dans la phase de la distribution de l'assistance.
- **Neutralité** : ce principe sera de mise tout au long de l'exécution de ce projet, nous n'allons pas nous lancer dans des polémiques de nature politique, raciale, religieuse ou idéologique. Le non respect de ce principe par Pax Christi Uvira asbl, impactera négativement sur l'atteinte des objectifs du projet à Lusenda et à Mulongwe. A titre illustratif, la neutralité sera de mise et/ou un fil conducteur qui guidera toute action humanitaire de l'équipe de Pax Christi Uvira asbl liée à ce projet lors de son implémentation, de surcroit, sa stricte observance dans tous les domaines relatifs au projet est un gage pour sa réussite. Dans l'implémentation de ce projet PCU asbl utilisera l'approche de sensibilité aux conflits, c.à.d. que son action humanitaire en faveur des réfugiés burundais et de la communautaire n'attisera pas les conflits à lusenda et à Mulongwe, plutôt que de les éteindre ou les gérer positivement, ainsi, il aura gardé sa neutralité.

- **Humanisme/humanité** : de part les actions à réaliser dans le cadre de ce projet, l'assistance de Pax Christi Uvira asbl, contribuera à alléger les souffrances des réfugiés burundais et des membres de la communauté d'accueil, en termes de distribution d'habits aux réfugiés burundais installés dans le site de Mulongwe, les kits scolaires aux enfants scolarisés des réfugiés burundais et de la communauté d'accueil, les fonds de renforcement des AGR en faveur des femmes des réfugiés burundais réunies en groupes de mutuel d'entraide et en protection de l'enfance. Et qui plus est en sensibilisation sur le droit de réfugiés, les violences basées sur le genre, le droit foncier, la transhumance et le droit à la nationalité de l'enfant burundais.

Ainsi donc l'humanité étant une obligation morale de solidarité et de compassion qui s'impose à tout être humain en tant qu'humain en agissant les uns envers les autres dans un esprit d'entraide et de protection, tel que stipulé dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme en son article premier, rentre dans notre ligne de conduite dans l'exécution de ce projet à Lusenda et à Mulongwe.

L'objectif de la mise en pratique de ces principes humanitaires dans le cadre de ce projet, est de protéger la vie et la santé et de garantir le respect des droits des réfugiés burundais et des membres de la communauté d'accueil à Lusenda et à Mulongwe.

5.2. Expliquer de quelle manière l'intervention s'inscrit dans les plans ou appels des institutions compétentes et des organismes internationaux.

le projet **“action humanitaire à l'amélioration des conditions de vie et la résilience communautaire des réfugiés burundais et de la communauté d'accueil”** (*cas de Lusenda et de Mulongwe en Territoire de Fizi/RDC*), s'inscrit dans l'optique du plan de contingence humanitaire 2020 du cluster de protection et groupe de travail mouvement des populations à Uvira-Fizi, à partir duquel le HCR ,

La CNR et l'UNOCHA, ont lancé un appel à toutes les agences et organisations humanitaires intervenants à Uvira-Fizi, de venir en appui aux réfugiés Burundais, suite à l'augmentation des GAP et besoins humanitaires dans les camps de Lusenda et dans le site de Mulongwe.

Cet appel fait aussi suite au cri de détresse lancé à la communauté internationale par le HCR l'année passé à partir de Nairobi, de venir en aide aux réfugiés Burundais installés en RD Congo, plus précisément en territoire de Fizi, dans le camp de Lusenda et le site de Mulongwe. Cet appel du HCR de Nairobi renchérit que cette situation des réfugiés burundais est une crise humanitaire oubliée au monde.

Dans le même ordre d'idées, le Haut Commissaire des nations Unies chargé des réfugiés, Filippo Grandi, lors de son dernier passage au camp des réfugiés à Lusenda et dans le site de Mulongwe le 08 février 2019, a exhorté la communauté internationale à ne pas laisser tomber dans l'oubli, les nombreuses souffrances de millions des réfugiés et des déplacés internes de la région des grands lacs, sous prétexte qu'ils se trouvent loin de l'occident.

5.3. Décrire les mécanismes de coordination existants et la participation dans ceux-ci.

Pax Christi Uvira asbl se base sur les mécanismes des coordinations mis sur pied par le HCR dans le cadre des actions humanitaires dans les camps des réfugiés, pour éviter la duplication des activités sur terrain.

Cette coordination se fait en amont et en aval pour la mise en œuvre de toute intervention humanitaire en cas des catastrophes pour éviter la duplication des activités sur terrain,.

Ces mécanismes s'articulent sur différentes thématiques fondées sur le principe d'humanité et l'impératif humanitaire, ils comprennent le droit de vivre dans la dignité, le droit de recevoir une

assistance humaine et le droit à la protection et à la sécurité.

Dans le camp des réfugiés de Lusenda et Site de Mulongwe, il existe un mécanisme de coordination des activités humanitaires dans laquelle PCU fait partie intégrante pour la bonne réalisation de ses activités.

La coordination des actions humanitaires à Lusenda et à Mulongwe, est composée :
du HCR qui en assure la direction,
secondé par la CNR qui est un service étatique du ministère de l'intérieur et qui en assure l'administration,

AIDES s'occupe de la gestion quotidienne du camp et d'autres intervenants selon les types d'interventions par rapport aux besoins exprimés par les bénéficiaires.

PCU qui est membre de cette coordination y intervient aussi dans différents domaines, tel que la protection de l'enfance, l'éducation, assistance humanitaire et la sensibilisation sur différents thèmes transversaux, en complémentarité avec les autres partenaires du terrain.

5.4. Expliquer de quelle manière l'intervention s'inscrit dans le Plan Stratégique de l'Action Humanitaire de l'entité bénéficiaire et dans celui de l'organisation locale associée.

L'intervention qui sera menée à Lusenda et à Mulongwe en faveur des réfugiés burundais et des membres de la communauté d'accueil par PCU asbl, se réfère au Document de la Stratégie, de Croissance et de Réduction de la Pauvreté, DSCRCP, national et provincial, au plan des réponses humanitaires de la RD Congo 2017-2019 (actualisé en décembre 2019) et aussi au plan stratégique quinquennal 2017-2021 de Pax Christi Uvira asbl.

Quant à ce projet, Pax Christi Uvira asbl s'est appuyé :

- A. sur quelques piliers du DSCRCP RD Congo, notamment le pilier 3 intitulé :
 - améliorer l'accès aux services sociaux et renforcements de la capacité humaine au point 2.5.3. réduire les inégalités et la vulnérabilité, dont les sous points traités sont le genre et la protection sociale.
- B. Plan des réponses humanitaires de la RDC 2017-2019, dans sa partie 2 dont plan des réponses pour les réfugiés : dans les stratégies des réponses multisectorielles.
- C. Plan stratégique quinquennal de Pax Christi Uvira asbl 2017-2021 : dans le domaine justice sociale/développement avec comme programme : fournir l'aide humanitaire et d'urgence aux populations affectées par les catastrophes et/ou conflits, dont l'objectif :
 - apporter et fournir l'aide humanitaire en vivres et non-vivres,
 - réduire la vulnérabilité des populations affectées.

6.- POPULATION CIBLE

6.1.- Identifier et caractériser la population cible. Remplir le tableau suivant:

Collectif Déplacés/réfugiés/ accueillis	Situation géographiq ue	Communauté/ installation/ca mp	Nombre total d'individus	N° de femmes	N° d'hommes	Groupe d'âge	Diversité fonctionnelle
Les réfugiés	Territoire de Fizi	Camp des réfugiés de Lusenda et site de Mulongwe	Friperie : 8683,	1060 1080 488 1614 52	1036 1127 475 1319 59	0à4ans 5à11ans 12à17ans 18à59ans Plus 60ans	Culture de case, job dans le camp et site, petit commerce de subsistance,
			Kits scolaires : 1630,	711 84	755 80	6à12 ans 13à18ans	écoliers élèves,
			AGR : 160 femmes	160	0	18à59ans	petit commerce de subsistance
			Thèmes transversau x : 2040	1224	816	13 ans à plus 60ans	Culture de case, job dans le camp et site, petit commerce de subsistance, élèves,
			Espace amis d'enfants : 300	180	120	3à 5ans	
Sous Total			12 813				
Les membres de la communauté d'accueil	Territoire de Fizi	village de Mulongwe et groupement administratif de Lusenda	Sensibilisati on sur les thèmes transversau x : 2550	1530	1020	18 ans et plus	- agriculture, pêche, élevage, petit commerce, - élèves, l'artisanat,
			Kits scolaires :	388 39	351 74	6 à12ans 13 à 18 ans	Ecoliers, élèves

			Ecoliers : 739 Elèves : 113				
Sous total			3402				
Total général des bénéficiaires directs			16 215				

6.2. Décrire les critères précis pour la sélection de la population cible.

Notre descente sur terrain, notamment dans le camp de Lusenda et dans le site de Mulongwe, nous a permis, au contact des réfugiés burundais et des membres de la communauté d'accueil, de dégager les critères en toute indépendance, impartialité, neutralité et humanisme, de ceux qui peuvent recevoir une assistance humanitaire, selon l'âge, le genre, Ainsi les critères suivant ont fait l'objet de la sélection de la population cible : d'abord être réfugié, être enregistré par le HCR et la CNR, avoir une carte biométrique, résidant dans le site de Mulongwe et dans le camp de Lusenda, être écoliers et élèves réfugiés inscrits régulièrement dans les écoles reconnues par le HCR, les femmes ayant une expérience dans les AGR et être membres des groupements des AGR

1. Réfugiés Burundais :

- Femmes
- Enfants
- Elèves
- Ecoliers
- Hommes

2. Communauté d'accueil : comme critères : être résidant dans le groupement administratif de Lusenda ou dans le village de Mulongwe.

- Femmes
- Enfants
- Éléves
- Ecoliers
- Adultes

6.3 Analyse des capacités et vulnérabilités

Collectif Déplacés/réfugiés/accuei llis	Capacités physiques/matérielles	Capacités sociales/organisatio nelles/capital social	Capacités personnelles motivation/attitudes/connaiss ances
réfugiés			

Membres de la communauté locale			

Collectif Déplacés/réfugiés/ accueillis	Capacités physiques/matérielles	Capacités sociales/ organisationnelles/ capital social	Capacités personnelles motivation/attitudes/ connaissances

7.- LOGIQUE D'INTERVENTION

7.1.- Matrice de Cadre Logique (MCL)

OBJECTIF	INDICATEURS	VR (1)	SOURCES DE VÉRIFICATION	FACTEURS EXTERNES/HYPOTHÈSES
OBJECTIF GÉNÉRAL. <i>XXX</i>				
OBJECTIF SPÉCIFIQUE. <i>XXX</i>	<i>I.O.V.1.O.S :</i>		S.V.1. S.V.2 ...	H.1 : H.2.: ...
	<i>I.O.V.2.O.S :</i>		S.V.1. S.V.2 ...	H.1 : H.2.: ...
	<i>....</i>	
RÉSULTAT 1 <i>XXX</i>	<i>I.O.V.1.R.1.:</i>		S.V.1. S.V.2 ...	H.1 : H.2.: ...
	<i>I.O.V.2.R.1.:</i>		S.V.1. S.V.2 ...	H.1.; H.2.: ...
	<i>...</i>	
RÉSULTAT 2	<i>I.O.V.1.R.2.:</i>		S.V.1. S.V.2	H.1.; H.2.: ...
	<i>I.O.V.2.R.2.</i>		S.V.1. S.V.2 ...	H.1.; H.2.: ...

(1) S'il en existe une suite à une identification

7.2. Justifier les raisons derrière la logique de l'intervention proposée. Expliquer de quelle manière les apprentissages des interventions précédentes ont été intégrés.

7.3.- Activités prévues.

1.

8.- CHRONOGRAMME DES ACTIVITES

Année	ANNÉE 1		ANNÉE 2	
	1	2	1	2
Semestre				
Résultat 1				
Activités...				
Résultat (...)				
Activités (...)				

9.- BUDGET (En annexe)

10.- VIABILITÉ

10.1.- Viabilité technique, matérielle et méthodologique

10.2.- Mécanismes de sécurité

10.3.- Faisabilité ressources humaines

Quantité	Type de personnel Personnel axes stratégiques/Personnel local/Personnel expatrié	Poste	Fonctions	% d'imputation

11.- AXES TRANSVERSAUX DU PROJET

11.1.- Renforcement des capacités locales et réduction de la vulnérabilité liée à la connectivité.

11.2.- Participation de la population et adéquation à la réalité socioculturelle. Argumenter la participation de la population cible à l'identification, implantation et suivi du projet.

11.3.- Protection, témoignage et construction de paix/Approche fondée sur les droits.

11.4.- Égalité de genres

11.5.- Durabilité écologique

12.- SUIVI

13.- APPRENTISSAGE CONTINU

14.- ACTIONS DE SENSIBILISATION (EHE: OBLIGATOIRE)

14.1- Contexte

14.2.- Population cible

Collectif	Situation géographique	Nombre total d'individus	N° de femmes	N° d'hommes	Groupe d'âge	Diversité fonctionnelle

14.3.- Lien entre les actions et la crise humanitaire

14.4.- Génération d'une citoyenneté critique dans le cadre de (H)abian 2030

--

15.- L'ORGANISME BENEFICIAIRE

15.1.- Expérience de l'organisme demandeur dans le secteur humanitaire

Expérience de l'organisme demandeur dans le secteur humanitaire (2011-2018)					
Année début et fin du projet	Intitulé du projet	Résumé du projet	Organisme local et pays	Montant du projet en €	Origine des fonds
2011-					

15.2.- Expérience de l'organisme demandeur dans des actions de sensibilisation à l'égard de l'action humanitaire

Expérience de l'organisme demandeur dans des actions de sensibilisation à l'égard de l'action humanitaire (2017-2018)					
Année début et fin du projet	Intitulé du projet	Résumé du projet	Organisme local et pays	Montant du projet en €	Origine des fonds
2017-					

15.3.- Actions de renforcement organisationnel de la ou des entité(s) bénéficiaire(s)

Actions de renforcement organisationnel de la ou des entité(s) bénéficiaire(s)			
Identifier l'activité dans la MCL (Matrice du Cadre Logique)	Type d'action	Dates de début et de fin	Montant du projet en €

- (1) l'activité dans la MCL (par ex. : A.2.3, A.3.1, A.3.3...) Préciser la codification de
- (2) journée, une formation, un diagnostic, une recherche, un conseil... Préciser s'il s'agit d'une

16.- L'ORGANISME LOCAL

16.1.- Expérience de l'organisme local dans le secteur humanitaire

Expérience de l'organisme local dans le secteur humanitaire (2015-2018)				
Année début et fin du projet	Intitulé du projet	Résumé du projet	Population cible (collectif et zone géographique)	Montant du projet en €
2015-				

16.2.- Actions de renforcement organisationnel de la ou des organisations(s) locale(s) associée(s) (EHE : OBLIGATOIRE)

Actions de renforcement organisationnel de la ou des organisations(s) locale(s) associée(s)			
Identifier l'activité dans la MCL (Matrice du Cadre Logique)	Type d'action	Dates de début et de fin	Montant en €

- (1) l'activité dans la MCL (par ex. : A.2.3, A.3.1, A.3.3...) Préciser la codification de
- (2) journée, une formation, un diagnostic, une recherche, un conseil... Préciser s'il s'agit d'une